

INSTRUCTIONS AUX ÉTUDIANTS DE MASTER (ITI et CCA par alternance)

Dossier complet (dossier d'inscription + pièces demandées dont impérativement le justificatif de l'employeur pour l'alternance (attestation d'embauche ou contrat), à envoyer à :

IUT de Nantes – Service de la Scolarité
2 Avenue du Professeur Jean Rouxel
BP 539
44475 Carquefou Cedex
à partir du 7 juillet 2021

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION - Le dossier est à fournir, complet, photocopies faites.

1	Le dossier d'inscription complété, daté et signé (fichier en ligne)
2	Une photographie récente (moins de 2 mois), au format carte d'identité + autorisation d'utilisation de la photographie.
3	L'attestation d'acquiescement de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) – Les apprentis sont concernés par la CVEC. Les étudiants inscrits en formation continue financée (contrat de professionnalisation) ne sont pas concernés par la CVEC. A télécharger sur le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr/
4	Une copie de votre carte d'identité ou du livret de famille.
5	Une copie de votre certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
6	Une copie du diplôme obtenu (BAC+3), à défaut le relevé de notes si le diplôme ne vous a pas encore été délivré, ainsi qu'un document faisant apparaître votre numéro INE ou BEA (copie du relevé de notes du baccalauréat par exemple).
7	Une copie du contrat ou le document « attestation d'embauche » (modèle IUT) signée par l'entreprise. Les formations suivies en alternance n'ouvrent pas droit aux bourses.
8	N° d'étudiant si vous êtes déjà étudiant à l'université de Nantes (figurant sur votre carte d'étudiant). Photocopie de votre carte d'étudiant ou numéro d'étudiant à indiquer sur le dossier d'inscription.

Votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité vous seront remis à la rentrée par le secrétariat de votre formation. Pour les étudiants qui étaient déjà inscrits à l'Université de Nantes en 2020/2021, vous éditez votre certificat de scolarité depuis votre espace Intranet après votre inscription et la carte reste valide.

Consulter le tableau des dates de rentrées en ligne sur le site de l'IUT : <https://iutnantes.univ-nantes.fr/admissions/inscriptions/>